

La folie et le suicide prennent en Russie des proportions de plus en plus en grandes.

Le suicide qui, il y a 50 ans était de 17 par million, s'élève actuellement à 30.

Depuis quelques années, l'homicide volontaire s'est produit chez 42 garçons et 15 jeunes filles entre huit et seize ans.

Cet accroissement est attribué à l'extension de la propagande anti-religieuse.

Les journaux des Vosges donnent de grandes louanges à une Sœur Marceline qui vient de mourir à Épinal. Pendant qu'elle faisait l'école dans un village de Belgique, un trait révéla l'héroïsme de cette servante de Dieu :

“ C'était le 10 janvier ; au sortir de la classe du soir, elle suit de l'œil ses petits élèves, elle en voit un qui sort des rangs et va monter sur le talus qui borde la rivière, et tout à coup elle le voit tomber dans l'eau. Elle se précipite à son secours, et, sans calculer le danger, ou plutôt stimulée par le danger même que court l'enfant, elle se jette dans les flots glacés à une profondeur de plus de deux mètres, parvient à atteindre le petit garçon et le place sur ses épaules. Mais paralysée par le froid, elle ne peut faire un mouvement et appelle au secours. Plusieurs hommes arrivent et n'osent entrer dans l'eau, mais ils jettent des cordages à la Religieuse, qui s'y cramponne et que l'on ramène ainsi au bord, avec son précieux fardeau.

“ Le conseil municipal de la commune propose de la décorer ; le roi Léopold réclame cet honneur et veut la faire venir pour lui remettre lui-même la croix de son ordre. On envoie à Sœur Marceline l'argent nécessaire à son voyage ; mais modeste autant que courageuse, la noble fille se dérobe à cet honneur, et le roi est obligé d'envoyer la décoration au maire, qui fait venir la Sœur à la mairie et lui remet cette haute distinction en présence du conseil municipal et aux acclamations de la population tout entière.

“ L'enfant sauvé avait six ans alors. C'est aujourd'hui un grand jeune homme, qui a gardé une impérissable reconnaissance à la bonne Sœur qu'il appelait sa seconde mère. Cette année encore, au nouvel an, il lui écrivait une lettre des plus touchantes, tandis que ses parents qui sont d'honnêtes bouchers, ne sachant comment témoigner leur reconnaissance au sauveur de leur enfant, adressaient, de leur côté, une petite caisse de provisions à la communauté d'Épinal.”

LES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT.

(Suite.)

L'article 14 ordonne aux archevêques de veiller “ au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses de leurs suffragants.” Nul devoir n'est plus indispensable ni plus sacré, mais il est